



3 mai 2012 08:25 - Affaires générales
- Analyses, tendances et nouvelles économiques - Affaires juridiques - Sondages
- Pêche

La communauté de la chasse au phoque réagit au projet de loi d'initiative parlementaire du sénateur Harb

Le projet de loi visant à mettre fin à la chasse au phoque commerciale menace les moyens de subsistance des familles et des petites collectivités canadiennes

OTTAWA, le 2 mai 2012 /CNW/ - Les représentants de la communauté de la chasse au phoque du Canada ont réagi aujourd'hui à un projet de loi présenté au Sénat par Mac Harb, qui vise à mettre fin à la chasse au phoque commerciale au Canada.

« Les affirmations de M. Harb ne sont pas fondées. L'industrie canadienne de la chasse au phoque est bien vivante, a déclaré le président du Réseau des phoques et de la chasse au phoque, Dion Dakins. La demande des consommateurs demeure forte et compte tenu des résultats positifs à l'OMC et à la Cour générale européenne, nous estimons que les règles du jeu seront équitables en matière de commerce des produits dérivés du phoque ».

Les exportations ont dépassé 70 millions \$US entre 2005 et 2011 et les produits du phoque ont été exportés vers 35 pays différents. Le prix de la peau de phoque est passé de 15 \$ en 2009 à 20-25 \$ la peau en 2010 et 2011 et à 32 \$ en 2012.

« L'industrie canadienne de la chasse au phoque est essentielle à l'économie du Québec, des Maritimes et des populations inuites du Canada », a ajouté Rob Cahill, directeur de l'Institut de la fourrure du Canada et l'un des principaux protagonistes en relations internationales pour l'industrie du phoque canadienne. « La source saisonnière de revenu peut représenter jusqu'à 35 pour cent du revenu annuel d'un chasseur de phoque et elle est disponible durant une période de l'année où d'autres possibilités d'emploi rurales sont pour ainsi dire nulles ».

D'après les estimations du ministère des Pêches et des Océans et de la province de Terre-Neuve-et-Labrador, de 5 000 à 6 000 personnes tirent un revenu de la chasse au phoque pour leurs familles, leurs collectivités et leurs entreprises. Cette somme équivaut à environ un pour cent de l'ensemble de la population provinciale et à deux pour cent de sa main-d'oeuvre.

« Pour remettre ces statistiques dans leur contexte, cela se compare à d'autres industries importantes localement, comme la production des cultures ou la foresterie, qui représentent chacune moins d'un pour cent du PIB canadien, mais dont l'importance économique est indéniable », a expliqué M. Cahill.

Denis Longuépée, un chasseur de phoque des Îles-de-la-Madeleine, a précisé que : « Les groupes de défense des droits des animaux nuisent à nos communautés et ce projet de loi n'est qu'une autre tentative en vue d'anéantir une

industrie viable. Les faits trappent pas leur amimation voulant que notre industrie soit en train de disparaitre. Ces groupes et le sénateur Harb ne comprennent pas les gens de ces collectivités. Les produits des phoques prélevés dans notre province et dans certaines parties du Canada atlantique fournissent un important avantage économique aux régions ainsi qu'à d'autres parties du monde. Vu la demande soutenue du marché en huiles oméga 3, les marchés émergents pour l'utilisation d'autres produits du phoque en recherche et en développement, ainsi que les utilisations traditionnelles pour la fourrure et le cuir, nous prévoyons que la demande du marché continuera de croître. »

Renseignements :

Dion Dakins

Président, Réseau des phoques et de la chasse au phoque

Tél. : (709) 582-2100

Cellulaire : 709-639-5779

Courriel : dd@carino.ca

Robert Cahill

Directeur, Exécutif, Comité de la chasse au phoque

Institut de la fourrure du Canada

Tél. : (613) 231-7099

Cellulaire : (613) 878-0034

Courriel : rcahill@fur.ca

Denis Longuépée

Président

Association des chasseurs de phoque des Îles

Îles-de-la-Madeleine

Tél : (418) 986-6174 Cellulaire : (418) 937-8490

Courriel : longsord@hotmail.com

URL raccourcie <http://cnw.ca/Ldq6w>